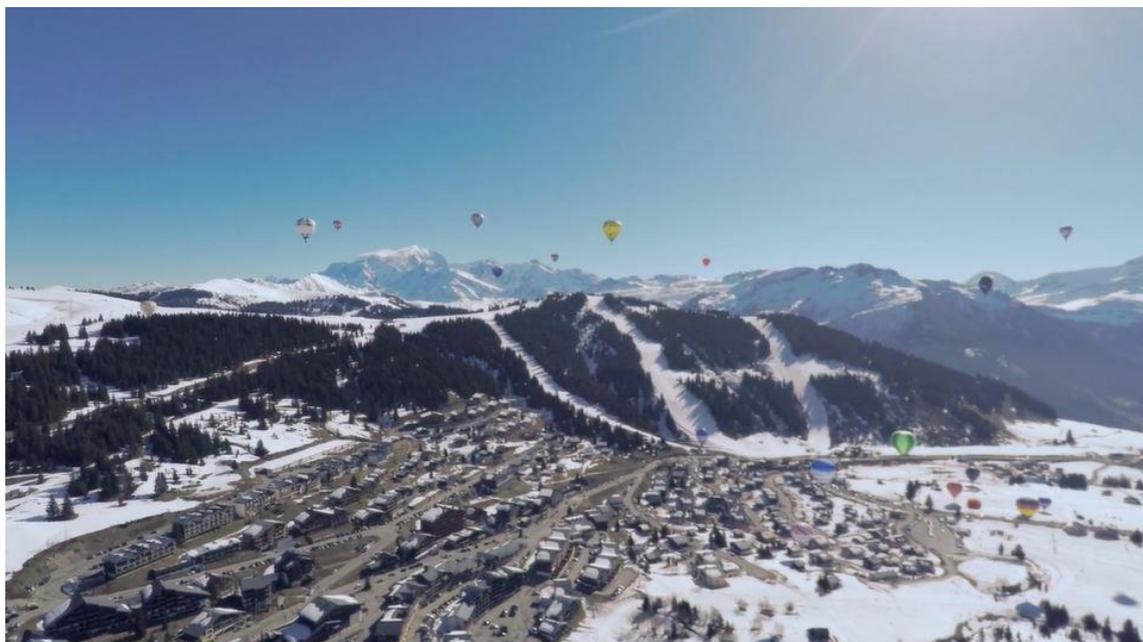


# BULLETIN HIVER 2021

**Le Journal de l'Association des Propriétaires de la Station des Saisies**



## SOMMAIRE

Editorial	Page 2
Entretien avec Mickaël Tessard, Directeur de la SPL	Page 3
Comptes Administratifs 2020 de l'Agglo Arlysère	Page 5
Entretien avec Jean Noël Berthod	Page 7
Histoire de longue-vue	Page 8
Nouveautés chez nos écrivains beaufortains	Page 9
Evènements et compétitions aux Saisies	Page 10
Comité station « SAISIES 2025 »	Page 11
Abonnement « Le Signal »	Page 12
Entretien entre les élus et l'Apcass du 17 Aout 2021	Page 14
Entretien SAEM-OT/Apcass du 17 Août 2021	Page 16
Procès-verbal de l'Assemblée Générale de la FARSM du 11 août 2021	Page 18
Les brèves de l'OT	Page 21
Les plus et les moins	Page 22
Télécabine des Rosières	Page 23
A noter	Page 24



**Direction de la Publication :** Le Président de l'Association

**Rédaction :** Jacques AUDIN, Béatrice BARBIER, Jean-Pierre BARRAL, Henri LAFORETS, Jean-Luc NICOLLE, Jean-Pierre PENLAE, Philippe OBJOIS, Roland DAGUET

**Conception/Préparation et diffusion :** Béatrice et Martial BARBIER

**Impression :** ARFEB 17000 LA ROCHELLE

**Site internet :** [www.apcass.com](http://www.apcass.com)

**Twitter :** @ApcassS

*Madame, Monsieur, Cher(e) Adhérent(e),*

*Après une année blanche, avoir traversé une crise sanitaire inédite, respecté les règles sanitaires mises en place par le Gouvernement nécessaires à la limitation de la propagation du virus, tout en restant vigilant, nous avons repris certaines activités de notre association à savoir : les réunions du Conseil d'Administration en présentiel, les rencontres avec les élus des Municipalités, du SIVOM, avec les Directeurs de la SAEM (Société Anonyme d'Economie Mixte), de la SPL (Société Publique Locale des domaines skiables), notre présence à l'Assemblée Générale à Chamonix de la FARSM (Fédération des Associations de Résidents des Stations de Montagne) et participé aux réunions du Comité Station « Saisies 2025 ».*

*Vous trouverez les comptes rendus de ces différents échanges en parcourant ce bulletin. Je vous en souhaite bonne lecture.*

*Compte tenu de l'évolution de la pandémie ces derniers jours et de l'apparition du nouveau variant Omicron, le conseil d'administration a décidé collégialement d'annuler l'assemblée générale en présentiel prévue le 30 décembre 2021 afin de ne pas faire courir de risques inutiles à nos adhérents. Nous organiserons un vote par correspondance courant janvier 2022.*

*Je vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année.*

*Je vous présente, avec le Conseil d'Administration, tous nos vœux pour l'année 2022 de bonheur, de joie, de santé, à partager avec ceux qui vous sont chers.*

*Prenez-soin de vous et de vos proches.*

*Bien cordialement.*

*Bien cordialement*  
*P/Le Conseil d'Administration*  
*Le Président : Jacques AUDIN*

Jacques AUDIN et Jean-Luc NICOLLE ont interviewé Mr Mickaël TESSARD le 18 août 2021



Nous continuons nos investissements avec notamment cet hiver l'ouverture de la Télécabine de Rosières, et pour l'été 2022 la création d'un espace ludique dans la Forêt des Elfes.

Lancement de l'Offre Verte, démarche permettant d'offrir un bon d'achat de 10% de la valeur des forfaits séjours achetés pour toute venue en station avec le train + bus. Maintien des dessertes via Altibus depuis les aéroports de Genève et Lyon Saint-Exupéry.



A partir du 11 novembre 2021, accès à la piste de 3 kms de la Glacière (snowfarming) avec traces classique et skating.

Pour le domaine Alpin, tout dépendra des conditions de neige et à la capacité de production de neige artificielle : ouverture 7/7j à partir des vacances scolaires de Noël, toutefois les 2 week-ends précédents (5 décembre et 12 décembre) en ouverture partielle si les conditions le permettent.

Zone Bisanne 1500	Nouvelle remontée de 25 télécabines de 10 places Aménagement d'une zone débutant avec le Télési des Fées
-------------------------	--



L'ESF des Saisies a été retenue dans le cadre d'une mise en concurrence pour implanter une école de ski toute la saison avec des cours allant du flocon à la 3ème étoile et un jardin d'enfants qui sera équipé d'un tapis couvert pour la saison 2022/2023. La mise en place d'une remontée mécanique est conditionnée pour la saison 2022-2023 à un retour à une situation économique normale durant la saison 2021-2022. Plus de détails sur le lien suivant :

<https://www.lessaisies.com/telecabine-des-rosieres-et-front-deneige-bisanne-1500>

Nouveau restaurant situé à la Bergerie (ouverture repoussée) avec 3 accès possibles : ski alpin/ski de fond et création d'un sentier piéton cet hiver départ à l'entrée du domaine Nordique des Saisies.

Accès piétons acceptés sur 4 appareils : TSD Bisanne, TSD Chard du Beurre, TSD Légette et Télécabine Rosières.

L'ancienne télécabine des Gobelins sera finalement réimplantée en lieu et place du Télési câble bas Luciolles (qui permet de remonter au départ TSF Carrets depuis départ TSD Légette).

Par ailleurs, maintien de l'utilisation du télési des Gentianes avec les skis de fond.



→ Changement important, le forfait saison Alpin Saisies ne donne plus accès librement au ski de fond, **le forfait saison Espace Diamant devient le seul forfait multiglisse.**

**A souligner que les tarifs sont restés les mêmes que l'année dernière.**

1/ Offre saison Nordic Les Saisies et nouveauté, le forfait saison jeune ski de fond Les Saisies :

- ✓ Tarif de 100€ Adulte et 40€ jeune jusqu'au 15/11/21, puis 110€ adulte et 47€ jeune.
- ✓ Un accès à la piste des Glacières (Snowfarming).
- ✓ Une entrée Bien-Etre (aqua pour les jeunes) au centre du Signal offerte.

2/ Offres Saison Nordic 73 et National

3/ Offres Saison Alpin

4/ Pack famille 2021/2022

5/ Early booking sur les forfaits séjours, vous pouvez inciter vos locataires à acheter via le site en ligne <https://skipass.lesaisies.com/> au moins 6 semaines avant leur venue pour bénéficier de remises entre 15 et 20% hors vacances scolaires.

6/ Possibilités d'acheter des Chèques cadeaux pour les fêtes sur le site <https://skipass.lesaisies.com/> permettant d'acquérir des forfaits (alpins ou fond), du Mountain Twister ou de la Luge'N'Troll.

→ Consulter régulièrement le site de vente en ligne pour retrouver les offres commerciales

→ Inscrivez-vous à la newsletter en créant un compte sur : <https://skipass.lesaisies.com/>.

Les parkings Carrets-Légette sont terminés (co-maîtrise d'ouvrage Commune d'Hauteluce / SIVOM / SPL), le marquage au sol vient d'être réalisé : nous disposons désormais de 86 places sur le parking Légette (la commune d'Hauteluce porte un projet de déploiement de bornes de recharges électriques, on ne sait pas encore si elles seront opérationnelles dès cet hiver), 101 places sur le parking Carrets dont 3 places pour handicapés et 2 places pour arrêts minute afin de pouvoir déposer/récupérer des enfants en cours de ski même lorsque le parking est plein. Ces parkings restent dévolus à une autorisation de stationnement uniquement en journée.

Les travaux réalisés l'an dernier pourront être testés : tapis d'embarquement sur TSF Brichou et info du temps d'attente diffusé en temps réel (via outils d'info dynamiques) pour Bisanne/Chard du Beurre/Légette/Brichou.

Accessibilité au Balcon sur le Mont-Blanc pour les skieurs.

Les nouvelles navettes seront pleinement opérationnelles : renouvellement de la flotte de véhicule, équipés d'écrans d'information dynamique et annonce sonore pour les arrêts desservis.

Prochain projet de modernisation à moyen terme (à échéance 2023 si la situation économique redevient « normale ») : remplacement du TSF Douce-Grattary = cet appareil sera tronçonné en 2 en conservant le TSF4 Grattary avec ajout d'un tapis d'embarquement (idem TSF4 Brichou équipé N-1) et reconstruction Douce en TSD6.

Nous avons, cette année, consacré également un peu de temps à l'examen des comptes administratifs accessibles par internet.

L'Agglo Arlysère, créée en janvier 2017, regroupe 39 communes du bassin d'Albertville, de la Haute Combe de Savoie, du Val d'Arly et du Beaufortain.

Elle compte 62 413 habitants. Compte tenu de la superficie du territoire, la densité moyenne de population est d'environ 82 habitants par km<sup>2</sup>. On enregistre, par ailleurs, 12 864 résidences secondaires.

**Pour la section Fonctionnement**, on relève :

**En Dépenses** : 60 086 920 €, soit +2,80% par rapport à 2019

**En Recettes** : 64 439 406 €, soit +2,17 % par rapport à 2019

Il ressort ainsi un excédent de 4 598 107 € (4 857 758 € en 2019), qui représente 7,53% des Recettes.

### Au niveau des Dépenses,

Le poste le plus important est l'atténuation de produits pour 27 636 722 €. Il s'agit des subventions, impôts et taxes perçues directement par l'Agglo qui sont ensuite reversés aux communes selon une péréquation tenant compte des ressources de chacune. Elles ont baissé de 1 887 903 € par rapport à 2019 soit -6,40%.

Les charges à caractère général (énergies, fournitures, entretiens, réparations, transports, télécommunications, contrats de prestations, impôts et taxes... s'élèvent à 8 870 363 € soit +15,15% par rapport à 2019.

Les contrats de prestations et services représentent toujours la majorité de ces dépenses avec 5 293 883 € (+15,43% par rapport à 2019).

A noter le montant du poste « honoraires » pour un montant de 239 129 €.

Les salaires et charges représentent 13,97% des dépenses de fonctionnement. En 2019, ce pourcentage était de 14,95%. L'effectif de 168 se répartit de la façon suivante :

- . Administratifs : 54
- . Techniques : 82
- . Animation/Culturel : 16
- . Artistiques : 16

Les subventions aux Associations représentent 1 431 662 €. (+5,16%). On trouve, notamment, Avenir Développement Albertville par la Culture, ADAC : 475 000 €, Maison du Tourisme : 288 000 €, Amis du Cinéma : 196 458 €, Mission locale Jeunes : 91 484 €, Comité Œuvre Sociales Intercommunales, COSI : 67 660 €.

On relève aussi des charges exceptionnelles dont les subventions aux « budgets annexes » pour 3 851 800 € (sensiblement identique à 2019).

Concernant les charges financières (intérêts de la dette), elles s'élèvent à 180 274 €.



### Au niveau des Recettes,

Les taxes Foncière et Habitation constituent le poste le plus important avec 27 623 809 € (+3,68% par rapport à 2019).

La Taxe d'enlèvement des ordures ménagères représente 8 487 597 € (+1,85%).

Puis viennent ensuite :

- . Dotation intercommunalités et groupements : 6 558 773 € (-1,34%).
- . Fonds national de garantie individuel des ressources (FNGIR) : 4 753 185 €(=).
  - . Cotisation sur la Valeur Ajoutée des entreprises : 5 110 947 € (+18,45%).
  - . Dotation compensatrice de la Taxe Professionnelle : 2 475 420 € (-0,36%).
  - . Taxe milieux aquatiques et inondations : 1 047 758 €(=).
  - . Exonération de la taxe d'habitation pour un montant de 365 061 € (+5,76%).



**Pour la Section Investissements**, on enregistre : **En Dépenses :** 8 104 118 €

**En Recettes :** 9 923 733 €



Soit un excédent de +1 819 615 € contrairement à 2019 où il y avait eu un déficit un de -1 955 295 €. En dépenses, on note 5 346 521 € pour les constructions et 308 113 € en matériel de transport (dont des ZOE pour 147 090 €).

En recettes, on relève un excédent de fonctionnement capitalisé pour un montant de 3 191 711 €. Pour l'ensemble des deux sections Fonctionnement et Investissements, le résultat cumulé, avec les reports de l'exercice 2019, s'élève à +15 992 660 €. Ce montant représente 24,72% des recettes d'une année comme 2020.

**Concernant les Budgets des Services dits « non personnalisés »** (budgets annexes), on peut noter les dépenses nettes suivantes :

. Equipements aquatiques :	2 247 033 €
. Halle Olympique :	1 993 244 €
. Transports urbains :	5 464 035 €

### **Concernant l'état de la Dette :**

Le capital dû au 31 décembre 2020 est de 4 379 238 € soit -650 461 € par rapport à 2019. Il représente environ 6,77% des Recettes annuelles (budget général) de l'Agglo. A noter qu'en 2019, il y avait, également, eu une réduction du capital restant de -835 605 €.

. Le nombre de prêts est de 21 dont les durées résiduelles vont de 2 à 10 ans. 12 d'entre eux ont une durée de moins de 5 ans et représentent un peu plus de 20% du capital restant dû de l'ensemble. A noter que les taux d'intérêts varient de 0,50% à 5,13% et que 4 prêts sont à taux variable.

Pour terminer, voici quelques ratios financiers par habitant :



Dépenses réelles de fonctionnement	933,04 €
Contributions directes	564,74 €
Dépenses d'équipement	102,13 €
Dépenses d'équipement / Recettes réelles de fonctionnement	9,89%

Les perturbations liées à la situation de Covid n'ont pas permis de prendre tous les contacts nécessaires pour obtenir des informations complémentaires et échanger sur certains postes de dépenses et de recettes. L'année qui vient devrait nous permettre de revenir à une situation normale.

Rendez-vous avec Mr Jean Noël BERTHOD le 19 octobre 2021

Afin de faire un point sur le secteur de La Forêt (commune de Villard sur Doron) et son activité « urbanistique », 3 représentants de l'APCASS avaient rendez-vous avec M. Jean Noël Berthod élu référent auprès de notre association.

Dans le cadre du SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale), un premier chantier s'est ouvert à l'entrée et en aval de la route de la Forêt. Celui-ci concerne la réalisation de 3 chalets collectifs de 11 appartements chacun en accession à la propriété.

### CHANTIER MGM

A l'automne, les travaux de terrassement concernant les bâtiments A B C et la rectification du début du tracé de la route ont été réalisés.

Bien évidemment, la circulation locale s'en est trouvée perturbée car le chantier a entraîné la fermeture de l'accès aval à la route de la Forêt et ce jusqu'au 15 Décembre 2021.



Début octobre, la réalisation du gros œuvre a été lancée avec pour objectif, si la météo le permet, la pose de la charpente sur un premier chalet (A) en Janvier 2022.

Pendant la saison hivernale, la circulation des véhicules sera rétablie mais avec quelques contraintes liées à la largeur de la route (5,50 ml et surtout au droit de la grue où le passage se fera sous régime d'alternat par panneautage avec un sens prioritaire à la montée.

Les piétons pourront aussi accéder aux arrêts navette situés sur la route de Bisanne. A noter le changement d'appellation de ceux-ci, qui devraient prendre le nom d'AKASHA qui est celui du groupe de chalets en cours de construction.

Tout un chacun devra faire preuve de civilité car ce « point noir » sera un espace partagé pour tous les usagers.

Une réflexion a été menée sur l'évacuation de la neige, car ce nouveau « territoire » urbanisé réduit la possibilité de pousser celle-ci en contre-bas de la route.

C'est donc en face du chalet « Ancolie B », qu'une décharge à neige sera aménagée. En effet à cet endroit, il est possible de stocker la neige sans faire disparaître les sapins existants. Un simple défrichage sera suffisant.

## REMISE EN ETAT DE LA ROUTE DE LA FORET

M. Berthod nous informe sur un projet de calendrier concernant la remise en état de cette route. En fonction d'une mise à disposition d'un budget suffisant, un premier tronçon serait concerné en 2022. Celui-ci ferait suite à celui réalisé devant la résidence Amaya pour se terminer jusqu'au virage situé à proximité des chalets individuels.

Le dernier tronçon, qui rejoindra la route de Bisanne, sera concerné lorsque les constructions M.G.M. seront terminées à savoir 2024.

## ACCES ARRETS NAVETTE

Un projet de cheminement piéton traversant la forêt depuis le bâtiment A de La Forêt des Rennes 2 permettra aux résidents du secteur supérieur de la Forêt de rejoindre l'arrêt Akasha sans avoir à parcourir toute la route de la Forêt. Mais il faudra patienter au plus tôt 2023 pour en bénéficier !!

Page 8

Histoire de longue-vue



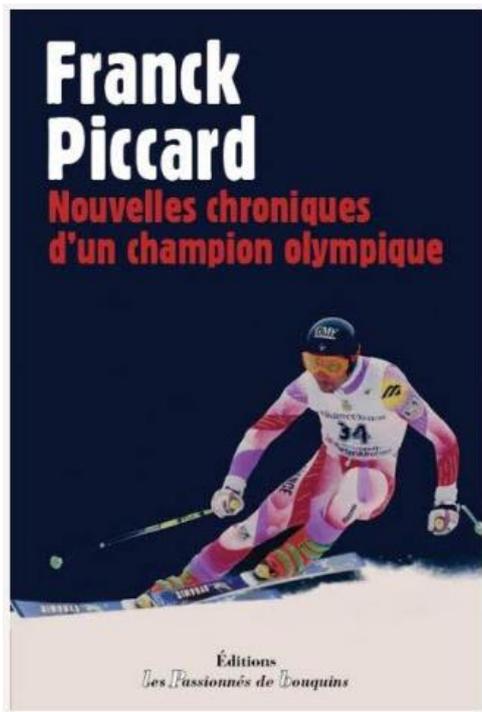
Dans le bulletin Eté 1-2021, nous avons consacré un article au don de 2000 euros effectué par l'APCASS au profit du Club des Sports des Saisies.

Nous sommes fiers d'illustrer notre action par une photo de la longue-vue flambant neuve qui permet aux jeunes du Club des Sports d'améliorer leurs tirs en biathlon.



Le Club des Sports remercie l'Apccass pour remercier les adhérents pour sa générosité.





Nous connaissons tous Franck Piccard mais peut-être un peu moins Pascal Meunier. Or ce sont tous les deux des enfants du Beaufortain et des écrivains de qualité.

**Franck** nous a ravis avec ses « chroniques d'un champion olympique » dont il vient de publier un second opus « nouvelles chroniques d'un champion olympique ».

Ce livre est un régal, avec toujours ce style délié et vif qui reprend certaines de ses publications Facebook.

**Pascal Meunier** a toujours été impliqué dans la vie publique du Beaufortain que ce soit comme moniteur de ski ou acteur du Sivom des Saisies et de la communauté de communes. Il est l'historien et la mémoire des Saisies. Le premier tome de la « saga des Saisies » publié en 1999 nous avait retracé la création et les premiers développements de la station. Il publie aujourd'hui le tome 2 qui traite des dernières décennies de la croissance des Saisies. Pour documenter cette seconde « Saga des Saisies », il a interviewé plusieurs dizaines d'acteurs de la station (dont l'Apccass !). Cela nous offre un panorama très réaliste de notre présent et de ce que pourrait être le futur de notre montagne.



## Les évènements ou compétitions à venir cet hiver aux Saisies

Après un hiver sans compétitions cause Covid-19, nous espérons retrouver les athlètes sur nos piste pour notre plus grand bonheur et la flamme des Jeux Olympiques qui brillera tout au long de la saison. Alors, voici le programme des compétitions de la prochaine saison hivernale 2022 aux Saisies :

### Coté Nordique :

- 4 décembre 2021 : L'étape du circuit régional « Trophée du Beaufort »
- 1<sup>er</sup> avril 2022 : Rencontre USEP
- 2 avril : La superbe et traditionnelle « Filou's Cup »
- 3 avril : La 27<sup>ème</sup> édition de l'« Etoile des Saisies »
- 12 et 13 mars : Finale (et dernière des 6 étapes) du Championnat de France pour la catégorie U17 du « **Biathlon SAMSE national tour** » et Coupe de France pour les U19-U22-Séniors
  - Samedi : sprint U17, U19, U22 et seniors
  - Dimanche : poursuite U19, U22 et seniors et relais mixte U17



### Coté Alpin :

- du 14 au 18 mars : Championnat de France U14
- 11 et 12 avril : FIS Alpin Hommes
- 16 avril : « La Cubérote » (Télémark)



Enfin, pour tous, **Dimanche 17 avril**, 'Le retour des Champions' pour admirer les médailles obtenues après les Jeux Olympiques de février 2022.

Nota : il se peut que d'autres évènements interviennent dans notre station selon l'enneigement rencontré ailleurs et selon les décisions des Comités. Pour en savoir plus : 2 sites :

<https://www.clubdessportslessaisies.com/>  
<https://www.lessaisies.com/evenements-savoie-mont-blanc.html>



Le Comité Station « Saisies 2025 » a été relancé le 27 septembre 2021 et a réuni environ 70 personnes (commerçants, propriétaires, hébergeurs, bénévoles, etc....) et bien sûr, des représentants de l'APCASS.



Ce Comité Station a été créé pour permettre à chacun d'être acteur de la construction des orientations stratégiques de notre territoire.



COMITÉ STATION  
SAISIES 2025  
les Saisies 2025



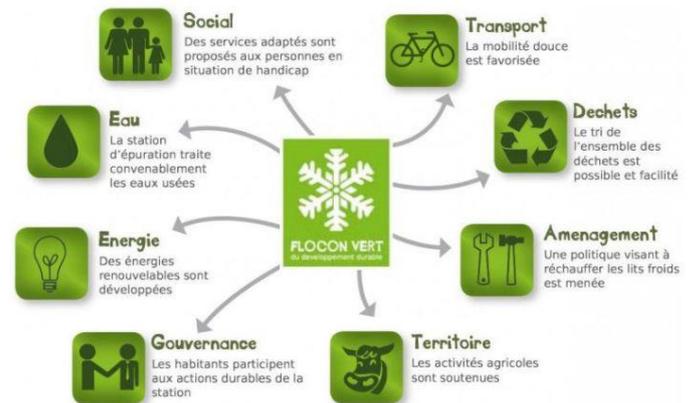
Lors de ce rendez-vous, Olivier Reydellet, directeur de la SAEM Les Saisie Villages Tourisme et Mickaël Tessard, directeur de la SPL Domaines Skiabiles, ont présenté un bilan de la saison estivale, les projets pour l'hiver à venir et finalisé les orientations stratégiques dans la continuité des réunions précédentes.

Parmi les orientations présentées, deux groupes de travail ont émergés pour faire avancer les projets majeurs que sont :

### le tourisme 4 saisons



### la labellisation Flocon Vert



Si vous êtes intéressés pour rejoindre l'un de ses groupes de travail, vous pouvez adresser votre demande au service communication à Fabienne Roux : [f.roux@lessaisies.com](mailto:f.roux@lessaisies.com).

### A titre d'information, prochain Comité Station : Jeudi 9 décembre à 9h00 – Salle Cristal

Ce nouveau RDV permettra de présenter la plateforme de marque et la nouvelle identité des Saisies. LA SAEM compte sur la présence de tous pour poursuivre ce travail collectif et collaboratif.

(Extrait : Bulletin de HauteLuce Nov. 2021- Auteur : O. Reydellet)





#LESSAISIESLEGRANDBREAK



## 15% DE RÉDUCTION SUR TOUS LES ABONNEMENTS AU SIGNAL

RÉDUCTIONS RÉSERVÉES AUX ADHÉRENTS APCASS 2021 ET 2022 SUR PRÉSENTATION DE LEUR CARTE D'ADHÉRENT AU GUICHET DU SIGNAL POUR LA SAISON HIVER.

PRÉSENTATION DE LA CARTE APCASS 2022 POUR LA SAISON ÉTÉ 2022 ET HIVER 2022/2023.

### ABONNEMENTS, CONTENUS ET TARIFS HORS RÉDUCTION :

ABONNEMENTS	7 JOURS	10 ENTRÉES	ANNUEL	HIVER
SIGNAL ( AQUA + FITNESS MUSCU + SQUASH BADMINTON + ESCALADE + SPA + COURS CO AQUA FITNESS + -10% toutes presta signal hors boutique)	170,00 €	200,00 €	350,00 €	300,00 €
LIBERTÉ ( AQUA + FITNESS MUSCU + COURS COLLECTIF AQUA et FITNESS + SQUASH / BAD / ESCALADE -10% toutes presta signal hors boutique)	150,00 €	170,00 €	300,00 €	250,00 €
BIEN ETRE ( AQUA + ESPACE BIEN ETRE + COURS AQUA -10% sur toutes presta signal hors boutique)	99,00 €	150,00 €	250,00 €	200,00 €
SPORT PLUS ( MUSCU FITNESS + SQUASH + BAD + tennis de table + ESCALADE + COURS COLLECTIFS FITNESS -10% sur toutes presta signal hors boutique)	99,00 €	120,00 €	230,00 €	180,00 €
SPORT ( MUSCU FITNESS + COURS COLLECTIFS FITNESS + -10% sur toutes presta signal hors boutique)	79,00 €	99,00 €		
AQUALUDIQUE ADULTE( AQUA + - 10% toutes presta signal hors boutique)	40,00 €	60,00 €	190,00 €	115,00 €
AQUALUDIQUE ENFANT ( AQUA + - 10% toutes presta signal hors boutique)	24,00 €	40,00 €	120,00 €	80,00 €

**JOURNÉE PORTE OUVERTE DU SIGNAL LE 17 DÉCEMBRE 2021 (DE 10H00 À 17H30) SUR PRÉSENTATION À L'ENTRÉE DE LA CARTE DE MEMBRE APCASS**

**OUVERTURE DU SIGNAL DU 18 DÉCEMBRE 2021 AU 24 AVRIL 2022 POUR LA SAISON D'HIVER**

LES ABONNEMENTS 7 JOURS, ANNUELS ET HIVER SONT NOMINATIFS

LES ABONNEMENTS 10 ENTRÉES SONT CESSIBLES

LES ABONNEMENTS 10 ENTRÉES ET ANNUELS SONT VALABLES 1 ANS À COMPTÉ DE LEUR DATE DE SOUSCRIPTION



**L'ABONNEMENT SIGNAL SÉSAME DE VACANCES RÉUSSIES**

Les élus : Xavier Desmaret ; Jean-Luc Combaz ; Valérie Lagier  
Jean-Noël Berthod ; Naïma Kirouani ; Bob Deville

L'APCASS : Jacques Audin ; Jean-Pierre Penlaë

### Exposé Apccass des questions issues des courriers adhérents + questions diverses :

- **Nuisances causées cet hiver par les motoneiges :**

R : Cette année est un cas particulier en raison de l'absence des remontées mécaniques. Des créneaux complémentaires ont été autorisés, le circuit a été adapté à la demande de la commune afin de limiter les interférences avec les piétons. Pour info les « Volatiles » ont commandé 6 motoneiges électriques.



- **Manque d'animation et plus de jeux gratuits :**

R : Des animations ont eu lieu, mais certaines ne pouvaient être maintenues dans le contexte Covid. Pour les jeux gratuits pour enfants, une réflexion est en cours pour une implantation vers le lac des Challiers.



- **Stationnement « demande d'une zone bleue 1h » :**

R : Le quart d'heure gratuit apparaît suffisant aux élus. Quant aux verbalisations par la police municipale, son attitude et sa sévérité n'est pas partagée par tous !

- **Fermeture de l'accès routier au sommet de Bisanne (appelé Route du Signal) :**

R : Cette fermeture est nécessaire pour préserver le site, un badge est disponible pour permettre l'accès en voiture des personnes handicapées.

- **Nuisances dues aux vols commerciaux d'hélicoptères en cœur de station :**

R : Une réflexion est en cours pour définir une « Drop Zone » pour les secours (revêtement ex : tennis trop dégradé) sujet à intégrer dans la réflexion.

- **Eclairages public « c'est le noir le plus complet » :**

R : problème identifié une analyse est en cours pour définir des solutions adaptées, Les travaux ne pourront s'effectuer que par tranche vu le coût total.



- **Reprise route de Chenavelle suite travaux Jorrasse 1 et 2 :**

R : La réfection de la route ne pourra se faire qu'après « restitution » du terrain sivomal utilisé pour réalisation du talus dans la zone d'accès des Jorrasse 1 (promoteur Priam's). Le sujet est en cours avec le promoteur qui doit réaliser un enrochement et reconstituer le terre-plein.

### Présentation des réflexions et projets par Jean-Luc Combaz

- **Départ du ski de fond trop dur :** Modification du départ des pistes à la maison des tourbières en cours d'étude.

- **TS des Rosières :** malgré l'hiver sans remontées mécaniques et les difficultés financières en découlant, la SPL l'a remplacé par des télécabines.



- **Fermeture de la route des crêtes :** Comme Bisanne afin de préserver le site (parking de la Légette saturé), la route devrait être interdite à la circulation l'été prochain à partir du club Piou-Piou. Des discussions sont en cours avec les professionnels impactés (restaurants, camping ...) afin de définir les modalités d'accès. Des navettes électriques ou calèches pourraient être mises en œuvre pour faire la liaison parking du col-col de la Lézette.

- **Raccordement à la fibre** : Selon le planning actuel, en juillet 2023 la station des Saisies devrait être totalement raccordée, les travaux étant gérés par le conseil départemental. Cette année, on devrait nous installer 4 armoires réparties sur la station pour pouvoir débiter le raccordement des immeubles.



- **Les parkings** n'ont pu être équipés des bornes de recharge prévues pour véhicules électriques, car pénurie de matériels et de bureaux d'études : installation reportée on espère pour l'hiver mais pas abandonnée.

- **Une « halte routière »** incluant consigne à bagages et abri bus est projetée en prolongement au sud de l'OT.

- **Réhabilitation du restaurant « les Halles »** : Le bâtiment actuel est vétuste et ne peut continuer ainsi. Un projet de reconstruction d'un bâtiment neuf ouvert été et hiver, est en cours.... A suivre



- **Aménagement de la zone des Challiers** : Un projet est à l'étude regroupant le cabinet médical, une crèche /garderie, des bureaux police et gendarmerie, des logements, des commerces. Ce projet est d'une ampleur moindre que le projet de la précédente équipe. Une réflexion est menée sur la construction et l'aménagement d'un auditorium et salle de cinéma. Conjointement à ce projet, une étude pour l'aménagement des parkings du col va démarrer : Dévoisement du départ de la route des Crêtes, parkings, campings cars.

- **Projet immobilier New Imm** : Le projet initial de 9500m<sup>2</sup> a été ramené à 2500m<sup>2</sup>. Accord de principe des trois parties sur le nouveau tracé du chemin d'accès (chemin rural desservant les chalets). L'enquête publique du dévoiement aura lieu cet automne. Le résultat de cette enquête conditionne la suite du projet.

- **Cohabitation VTT/ Piétons** : Il est projeté de réhabiliter/créer un cheminement piéton en parallèle de la route des crêtes. L'Apcass évoque la charte VTT en cours de finalisation par la FARSM et propose de la présenter lors de sa validation.



- **Projet d'hôtel** emplacement garages Joguet : Joguet s'est associé avec Priams ! sujet à suivre
- **La fermeture des remontées mécaniques** et la baisse de fréquentation associée, auront un effet négatif qui laissera des traces sur les finances du SIVOM. En effet le budget sera amputé des taxes sur le CA de la SPL (400 000€ en 2020) et des taxes de séjour 560 000€ en 2020 (prévision pour 2021 150 000€), ces recettes seront comblées en partie par les communes dans l'espoir de compensations par l'état.



SAEM : Olivier Reydellet ; Raphael Barnasson  
 L'APCASS : Nicole Seux, Jacques Audin, Jean-Pierre Penlaë

Cet article complète le compte rendu de réunion avec les élus du même jour.

### Exposé Apcass des questions issues des courriers adhérents + questions diverses :

#### ▪ Manque d'animation et plus de jeux gratuits :

R : Il n'y aura pas de nouveaux terrains de tennis sur la station (problème de revêtement et faible fréquentation)

#### ▪ Fermeture de la route de Bisanne :

La signalétique (en particulier l'information sur le badge pour les personnes handicapé) va être améliorée.

### Retour de la SAEM sur la saison d'hiver 2021:

- ✓ La station des Saisies termine deuxième station française en taux d'occupation derrière Villard de Lans (étude G2A).
- ✓ La centrale de réservation de l'OT des Saisies termine première centrale de réservation de France en termes de CA (étude G2A).
- ✓ Suite à la fermeture des remontées mécaniques, la SPL a perdu 16 M€ de chiffre d'affaires.
- ✓ Suite à la fermeture du Centre aquasportif et du restaurant/bowling le 1650, la SAEM a perdu 1M€ de chiffre d'affaires.

### Projets et développement :

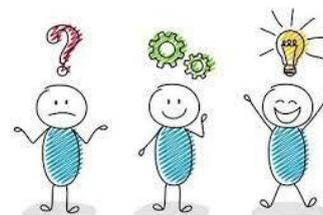
❖ Etude de la modification de la Salle Multi Activités (SMA) du Signal pour la rendre compatible avec une activité, cinéma, concerts, séminaires. Le projet porte sur une scène, des tribunes repliables 380 places) et une refonte acoustique : budget 1,3M€.

- ❖ La salle gardera aussi une offre pour les activités sportives.
- ❖ Les animations de la station seront moins nombreuses mais plus qualitatives.
- ❖ Les 30 ans des Jeux Olympiques seront le fil rouge cet hiver 2021.

La SAEM remercie les bénévoles sans lesquels les animations ne pourraient avoir lieu et fait appel à candidature pour renforcer l'équipe actuelle. Cet appel pourrait être relayé par l'Apcass dans son bulletin.



Olivier Reydellet nous invite à le solliciter pour obtenir des éléments et/ou à l'associer à la formulation des réponses aux questions de nos adhérents (ex : fermeture route Bisanne).







L'Assemblée Générale de la Fédération Française des Associations de Résidents des Stations de Montagne s'est tenue à Chamonix au centre des Congrès, le Majestic, dans le respect des consignes sanitaires en vigueur.



## 1/ Présentation de la Mountain Bikers Foundation (MBF) représentée par son président Monsieur Raymond Cheminal

Cette association reconnue d'utilité publique dispose de 8 antennes régionales dans le but de représenter localement ses actions et d'instaurer des relations durables avec les institutions locales dont les municipalités.

Dans cet esprit, les « Brigades Vertes » effectuent des actions de terrain : état des lieux, entretien, création ou modification de sentiers. Les actions concernent les diverses pratiques à vélo : VTT, enduro, vélo à assistance électrique.



MBF est en rapport avec la FUB (Fédération des Usagers de la bicyclette), la FF vélo (Fédération Française de Cyclisme) et participe à l'ASLN (Alliance des sports et loisirs de nature), qui regroupe 5 fédérations nationales du golf, de l'équitation, de la pétanque, de la chasse, de la pêche de loisir et la Mountain Bikers Foundation (VTT).

Cette alliance a pour objectif de promouvoir l'originalité et la spécificité des activités de plein air auprès des pouvoirs publics, de l'Etat et des collectivités territoriales. Raymond CHEMINAL milite pour des sentiers partagés plutôt que des sentiers dédiés (Vélo/Marcheurs) et indique que MBF promeut :

- ❖ \*le développement de la signalisation en lien avec les communes pour une bonne cohabitation des usagers.
- ❖ \*l'équipement de dispositifs sonores sur les vélos en lien avec les fabricants pour convaincre les loueurs de ne pas démonter les sonnettes et de diffuser le guide de bonne conduite de MBF.

Lors des échanges, les points suivants ont été abordés :

- Le modèle de multi-activités en montagne moniteur de ski/moniteur VTT implique un volet éducation afin de développer la sensibilité à une vision écologiste de la montagne.
- La nécessité de limiter les dégradations provoquées sur les sentiers par une utilisation trop systématique des freinages et dérapages.
- Tous les espaces naturels n'ont pas vocation à recevoir des activités de plein air, il faut préserver des zones de biodiversité et de tranquillité.
- La MBF propose de contribuer à la promotion de la charte VTT de la FARSM via la mise en place d'un flyer sur lequel chaque association pourrait faire figurer son logo.

## 2/ Ouverture de l'Assemblée Générale : 17 associations sur 21 étaient présentes ou représentées.

a/ Le rapport moral, approuvé à l'unanimité, insiste sur les axes suivants :



- Le confinement des résidents dans leurs résidences secondaires a été plus ou moins bien tolérés par les locaux y compris les élus et les commerçants. Les restrictions sanitaires ont entraîné des comportements peu accueillants. Le constat est qu'encore aujourd'hui les résidents ne sont toujours pas considérés de la même façon que les habitants, leurs observations ne sont pas prises en compte avec autant d'intérêt que celles des habitants sous prétexte qu'il s'agit d'abord de la vie de village !

- Le prix du m<sup>2</sup> est devenu trop onéreux pour les habitants les faisant fuir des stations pour se loger plus loin à des conditions raisonnables. Pour des raisons mercantiles, les propriétaires autochtones préfèrent vendre les derniers terrains constructibles à des promoteurs ou des particuliers qui érigent des résidences de tourisme ou des résidences secondaires. La tentation des élus va être grande, à l'instar des stations balnéaires, de majorer la taxe d'habitation de 20 à 60%. La FARSM souhaite aborder ce sujet avant d'être mise devant le fait accompli.



- Avec le réchauffement climatique, les stations de moyenne altitude sont très inquiètes. Avec les subventions octroyées par l'état, elles s'engagent dans une course effrénée à la création de retenues collinaires et d'enneigement artificiel, au lieu de se pencher sur une transition écologique durable pour compenser l'économie du « tout-ski » en déclin. La FARSM 74 a pu apporter son appui



à l'Association des Résidents de la Clusaz avec la communication d'un courrier impactant rédigé par François Leblond diffusé auprès du commissaire-enquêteur et du cabinet d'étude ABEST. C'est le meilleur exemple sur le terrain du rôle majeur des fédérations départementales.



- La mise en œuvre sur le terrain de la charte des vététistes, pour assurer la bonne cohabitation avec les randonneurs, s'avère un vrai parcours du combattant. La FARSM, tenace, va continuer le dialogue avec les différentes associations et les institutions.

- La FARSM a conduit une enquête sur les avantages accordés aux propriétaires de résidences secondaires par ses stations adhérentes. Le champ a été élargi à des stations hors réseaux. Les avantages principalement accordés portent sur des réductions sur les forfaits de ski à des dates particulières et ce, avant le démarrage de la saison.

- Ce document est un précieux répertoire qui pourra aider les associations à agir auprès des élus sachant qu'il faut le prendre avec précaution car le contexte légal et économique est très différent d'une station à une autre.

b/ Les recettes 2020 s'élèvent à 1 790€ représentant les cotisations des associations adhérentes. Il faut ajouter les intérêts d'un livret associatif de 27,63€. La seule dépense 2020 est la prime d'assurance d'un montant de 84,85€.

L'exercice courant se termine par un bénéfice de 1 732,78€.

Les comptes de la FARSM font apparaître au 31/12/2020 un crédit de 7 411,47€.

Le rapport et les comptes financiers ont été approuvés à l'unanimité.





c/ Le budget 2022 prévoit des recettes d'un montant de 2810 € (cotisations, intérêts, ...) et les dépenses de fonctionnement sont évaluées à 2810€ (prime d'assurance, site internet, affranchissement, déplacements et restauration). Le budget 2022 équilibré est adopté à l'unanimité.

d/ Mireille Sertout (Association de la Clusaz) est reconduite dans son mandat de Présidente de la FARSM et Jacques Cevost (Association de la Chapelle d'Abondance) dans son mandat de trésorier.

e/ Pour finir, l'Association Nationale des Maires des Stations de Montagne (ANMSM) a fait paraître début juillet un livre blanc sur l'urbanisme en station de montagne, consultable sur son site. Celui-ci a été communiqué à nos adhérents et a suscité des réserves et des réactions vives. Il prône en effet la création d'un droit de l'urbanisme spécifique pour la montagne, une simplification des formalités administratives et une fiscalité dissuasive.

LA FARSM propose de faire revoir ce document par des personnes compétentes tout en réfléchissant à un droit de réponse sous la forme d'un livre visant à faire reconnaître l'association comme un partenaire constructif en recueillant les propositions des propriétaires.



f/ Questions diverses

- Les propriétaires bailleurs qui ont perdu des revenus locatifs pendant le confinement n'ont pas été indemnisés.
- La FARSM doit communiquer sur le thème des « lits froids » qui est une appellation banale, imprécise et péjorative pour désigner les propriétaires de résidences secondaires qui ne commercialisent pas leurs lits. Ils ne sont pas si froids que cela si l'on s'en tient à la contribution économique plus importante et qui a été mise en avant pendant la période de confinement.



### Les restrictions sanitaires

Lors d'un déplacement en Haute-Savoie ce 6 novembre, Jean Castex a annoncé le port du masque obligatoire dans les files d'attente des remontées mécaniques avec le respect d'une distanciation. Une fois installés sur le télésiège, les skieurs pourront enlever le masque.



Le gouvernement a également retenu l'option d'un protocole renforcé de port du masque dans les télécabines et lieux de brassage. Le pass sanitaire deviendra obligatoire pour les remontées mécaniques si le taux d'incidence nationale dépasse les 200 cas pour 100 000 habitants au niveau national. **Petite précision : ces informations sont à date et par conséquent, susceptibles d'évoluer en fonction de la situation. La SPL ne manquera pas de nous informer selon l'évolution de l'actualité.**



### Les Premières Tendances

Comparativement à la saison 2019/2020, les premières tendances de réservation sont plutôt très positives avec un taux d'occupation annoncé à **+3** points sur l'ensemble de la saison Hiver 21/22. Il est important de préciser que la Centrale de Réservation affiche une avance de **+ 43%** sur le nombre de réservations à date au 5 novembre pour l'hiver comparativement à l'hiver 2019/2020. De même, la SPL affiche une progression de vente de forfaits de **+ 17%** (tous produits confondus: alpin, nordique, saison, séjour, etc.). Ces chiffres sont enthousiasmants et annoncent un hiver avec une belle affluence sur la station.



### Klaxit

Klaxit est une application covoiturage domicile-travail, proposé par Arlysère.



### Le merveilleux Noël des Saisies

Semaine de spectacles, d'instantanés magiques et de jeux pour bien finir 2021 et accueillir 2022 à la montagne. Un grand feu d'artifice est programmé la soirée du 31 décembre avec toute la station !



## Les Saisies fêtent les 30 ans des JO et la magie du sport !

La flamme des jeux brillera sur les animations et les événements de l'hiver. Des initiations sportives, un musée olympique, un film rétrospectif ou encore un parcours photos seront autant d'occasion de retrouver la ferveur d'il y a 30 ans.

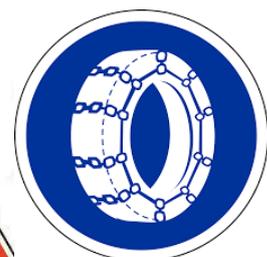


Au cœur de cette belle saison rythmée, février sera un moment fort, lors de la retransmission des épreuves de Pékin en direct et du relai de la flamme le 07 février !



## Les Pneus neige

L'arrêté pris le 27 septembre 2021 par le Préfet de Savoie prend des dispositions qui s'appliqueront à tous les usagers **du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mars sur le département**. Tous les automobilistes de véhicules légers, d'utilitaires, de camping-car, de poids lourd et de bus devront être équipés de pneus hiver, 4 saisons, de chaînes ou de chaussettes à neige permettant d'équiper au moins deux roues motrices.



## Page 22

## Les plus et les moins 2021

Fleurissement de la station cet été



- Vandalisme hors saison sur les parkings
- Désagréments causés par les nombreux travaux dans la station

## Une première pour l'Espace Diamant : une télécabine aux Rosières pour décembre 2021

Serons-nous nostalgiques du lent et vieillissant télésiège 4 places des Rosières ? J'en doute même si nous avons du temps pour observer le paysage !

Place au modernisme avec la mise en exploitation dès décembre 2021 de la télécabine des Rosières et de l'aménagement du front de neige de Bisanne 1500 qui s'inscrivent dans le plan de modernisation du parc des remontées mécaniques de la SPL nécessitant un investissement de 9,5 M€ HT.



### Les dates clefs :

- + Début des travaux de terrassement : fin juillet
- + Hélicoportage des pylônes/levage de ligne : mi-octobre
- + Montage des gares : septembre/octobre
- + Épissure du câble: mi-novembre
- + Ouverture aux skieurs et piétons: Vacances de Noël 2021

### Les chiffres clefs :

- + 25 cabines de 10 places assises
- + Débit de 1600 personnes par heure (pouvant être porté à 2400 à terme si la fréquentation le justifie)
- + Vitesse de l'appareil : 5 mètres par seconde
- + Temps de montée : 4 minutes (9 minutes auparavant)



### Les objectifs :

- + **Confort et sécurité pour les passagers** avec un embarquement en douceur et une protection par mauvais temps
- + **Accès ultra rapide** au grand domaine Espace Diamant
- + **Une forte réduction de l'impact environnemental** : diminution des nuisances sonores et de la consommation électrique grâce à la technologie « direct drive » de la motorisation, absence d'huile réduisant les fuites d'hydrocarbures.

La modification du tracé a permis de réduire de 15 à 9 le nombre de pylônes diminuant l'emprise au sol et permettant la protection de la biodiversité. La chaleur dégagée par le moteur servira à chauffer le chalet d'exploitation du conducteur et les déblais excédentaires de terrassement seront utilisés pour la construction de la nouvelle gare au sommet de Bisanne et à l'amélioration de la piste Ecureuil attenante au télésiège de La Palette à proximité.

### Concernant le front de neige de Bisanne, création :

- + D'une nouvelle école de ski implantée à Bisanne 1500
  - + D'un nouveau jardin d'enfant, accessible par le télécable des Gobelins
  - + D'un nouveau télésiège à enrouleur dénommé « Les Fées »
- + <https://www.remontees-mecaniques.net/forums/index.php?showtopic=36320>

# A noter



**L'Assemblée Générale initialement prévue le 30 décembre 2021 est annulée et sera organisée courant janvier 2022 PAR CORRESPONDANCE comme l'an passé.**

*Le paiement des cotisations se fera comme indiqué ci-dessous (par virement, espèces ou chèque).*

*Quant au bulletin d'adhésion, il pourra être envoyé par mail (tresorier@apcass.com) ou joint au chèque par courrier postal. Merci.*



**est toujours de 18€**



- Soit un virement Crédit Agricole de Beaufort  
IBAN : FR76 1810 6008 1096 7143 2031 616 / Code BIC : AGRIFRPP881
- Soit un chèque à l'ordre de l'APCASS,  
Adresse : APCASS, Maison des Saisies, 73620 Hauteluce

**Un grand Merci pour votre fidélité.**

